

Initiatives ministérielles

toujours au moment où je vous parle, et aucune nouvelle audience ne fut tenue.

Le ministre des Transports a bêtement répondu sans s'attarder aux préoccupations des Madelinots. Les pétitions n'ont pas d'impact, ce sont des revendications quasi ignorées par les gouvernements.

C'est fort dommage et lésant à la fois pour les citoyens. Les lobbies, eux, ne signent pas de pétitions mais sont beaucoup plus écoutés par les ministres. Et les libéraux d'en face sont particulièrement mous en ce domaine. De récentes décisions démontrent clairement que lobbyiste rime avec ministre, et que pétitionnaire rime avec de l'air.

Je m'arrête ici sur le volet pétition du projet de loi. Regardons maintenant l'autre élément important qui est l'élaboration et le dépôt de stratégies de développement durable par les ministères.

D'entrée de jeu sur cet aspect, je me questionne sur le délai de deux années pour le dépôt de ces stratégies. Que fera le commissaire durant ces deux années, puisqu'il est chargé justement de faire enquête et de surveiller la mise en œuvre des plans d'action des ministères et de faire rapport annuellement sur l'atteinte des objectifs? Que fera-t-il pendant ces deux années, le commissaire? Cette mesure signifie, à toutes fins pratiques, que celui-ci n'aura rien à vérifier avant trois ans, en supposant que son premier rapport portera sur la première année d'application des stratégies.

• (1300)

Voyons-les maintenant ces stratégies de développement durable. Il faut d'abord mentionner que ces stratégies viennent remplacer le Plan vert. Ce fameux Plan vert, fort prometteur mais qui est mort de sa belle mort, abandonné au fil des ans par le gouvernement.

Nous, du Bloc, voyons en cette nouvelle façon de faire du fédéral une autre menace sérieuse d'empiétement et d'intrusion dans les compétences des provinces. En effet, cette notion de développement durable que doivent développer concrètement dans des plans les ministères fédéraux suscite des craintes légitimes. Le développement durable ne concerne-t-il pas des ressources étant sous la juridiction des provinces?

Les récentes actions du fédéral, entre autres la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, et aussi les visées super centralisatrices des libéraux dans le rapport sur la LCPE nous indiquent nettement cette tendance à l'ingérence.

Sous le couvert d'écologiser les opérations de chaque ministère, le fédéral, par cette initiative, vient davantage implanter une stratégie de développement durable globale et orientée vers les résultats. À prime abord, on croirait qu'il s'agit d'initiative touchant exclusivement le fédéral, mais lorsqu'on considère la description et les orientations de cette initiative, on constate qu'elle pourra influencer directement tous les gouvernements des provinces.

Cette initiative va donc beaucoup plus loin. Par la mise en place du développement durable, chaque ministère s'ouvre une porte pour prendre en charge des domaines de compétence fédérale. Pour

atteindre ces résultats, le fédéral a identifié certains objectifs de développement durable qu'il entend privilégier. Ainsi, il entend assurer que le développement des ressources renouvelables et non renouvelables, dont plusieurs, je vous le rappelle, sont de compétence provinciale exclusive, soit durable.

Et même si les provinces ont un rôle majeur dans l'atteinte de ces objectifs, le fédéral indique clairement qu'il privilégiera d'abord les relations et consultations avec les citoyens et avec le secteur privé. Tout au plus indique-t-il qu'il pourrait développer des ententes de cogestion avec les provinces et avec les communautés autochtones.

Cette façon de faire, avec le concept de développement durable à implanter et les relations privilégiées avec le citoyen et le secteur privé, apparaît nettement comme une menace aux provinces. Une menace par en-dessous, indirecte, qui révèle bien le côté cavalier du fédéral qui utilise cette diversion pour abreuver sa soif de centralisme. D'ailleurs, le fédéral utilise de plus en plus cette façon de faire pour contourner les provinces et implanter ses grands sabots dans plusieurs domaines.

Pour ce qui est de l'environnement, il est dommage et dangereux d'agir ainsi. Le fédéral n'a pas fait grand preuve en ce domaine et le centralisme va à l'encontre de résultats rapides sur le terrain des vaches. N'oublions jamais que l'environnement, c'est sur le terrain que ça se passe, et non pas dans les bureaux de fonctionnaires à Ottawa.

Selon nous, les ministères fédéraux devraient d'abord se soumettre aux lois provinciales avant de prétendre pouvoir faire mieux. L'environnement est un domaine de compétence où les provinces ont, bien avant le fédéral, joué un rôle très actif. En fait, il est évident que la Constitution leur donne un rôle supérieur à celui du fédéral qui, au cours des ans, a usé et abusé de son pouvoir de dépenser dans les domaines provinciaux. L'équilibre rompu par le fédéral au milieu des années 1980 a causé et cause toujours des problèmes de chevauchements, de concurrence au niveau des objectifs à atteindre et des duplications coûteuses.

Heureusement, au Québec, le 30 octobre prochain, les Québécois et Québécoises décideront de se faire un pays. Ainsi, notre environnement cessera d'être un enjeu du fédéral et pourra mieux respirer.

[Traduction]

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni, Réf.): Monsieur le Président, avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais faire quelques observations au sujet du député qui vient de parler, mon collègue du Bloc.

Je trouve des plus intéressants que le Bloc veuille que le gouvernement fédéral se retire de l'environnement sur la scène fédérale. Cependant, il n'a absolument rien contre le fait d'accepter des deniers des contribuables canadiens pour renflouer l'*Irving Whale*. Cela témoigne des deux poids deux mesures qu'il applique, du langage contradictoire qu'il tient. Je m'attends à des inepties de ce genre de la part de la loyale opposition de Sa Majesté au cours des six semaines à venir.